



**Morières**  
lès Avignon

**ARRÊTÉ n° 2024-05-0111**  
**PORTANT RÉGLEMENTATION**  
**PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET**  
**DU STATIONNEMENT - PLACE DE LA**  
**LIBERTÉ – À L'OCCASION DE LA FÊTE**  
**VOTIVE**

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122.21,

Vu le Code de la Route,

Vu le code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande formulée le 23 mai 2024, par le restaurant LA CASA, représenté par Madame Audrey PENALVER, sollicitant l'autorisation d'occupation temporaire du domaine communal, à l'occasion de la fête votive du vendredi 07 juin 2024 à 8 heures au mercredi 12 juin 2024 à 8 heures – Place de la Liberté - sur la commune,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles en vue de prévenir tous accidents au droit de la Place de la Liberté - sur la Commune,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services,

**ARRÊTE**

Article 1 : A l'occasion de la fête votive la circulation et le stationnement des véhicules sont interdits du vendredi 07 juin 2024 - 8 heures au mercredi 12 juin 2024 – 8 heures sur 4 emplacements du parking de la Place de la Liberté, devant le restaurant LA CASA.

Article 2 : La mise en place et l'enlèvement des barrières afin d'interdire la circulation et le stationnement sur le domaine public sur 4 emplacements face au restaurant LA CASA sont à la charge de Madame Audrey PENALVER.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, ou de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 4 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services, les Services de Police Municipale, Madame la Lieutenant commandant la Brigade de gendarmerie de Saint-Saturnin-lès-Avignon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution et du respect du présent arrêté dont une ampliation sera notifiée au requérant.

Fait à Morières-lès-Avignon, le 29 mai 2024,

Le Maire  
Grégoire SÔUQUE

HOTEL DE VILLE

53, rue Louis Pasteur - BP 60020 - Morières-lès-Avignon - 84271 Vedène Cedex  
Tél 04.90.83.87.12 - Fax 04.90.33.42.28 - [contacts@morieres.fr](mailto:contacts@morieres.fr) - [www.morieres.fr](http://www.morieres.fr)

